

complir ce devoir, il examine devant le bon Dieu, comment il doit l'accomplir. Il évite de se laisser passionner, sachant bien que la passion aveugle et peut faire commettre les plus graves erreurs. Il n'attend pas qu'on aille le chercher, il vient de lui-même au bureau de votation. Il s'éloigne avec horreur des personnes qui lui offrent de l'argent pour son suffrage, et des lieux où l'on donne des boissons enivrantes, contrairement aux dispositions de la loi. Enfin il se comporte en temp d'élection de manière à ne mériter aucun reproche au tribunal du Souverain Juge. Ah ! si tous les électeurs procédaient de cette façon, que de maux seraient épargnés à notre pays ! C'est du Bon Dieu que nous pouvons obtenir cet esprit de sagesse, et nous allons le demander tous ensemble. Le jour de la prochaine votation, c'est-à-dire le 8 mars prochain, à huit heures du matin, ou plus tard, si la chose est jugée plus commode, dans toutes les églises paroissiales du diocèse, la fabrique fera dire une basse messe à laquelle vous êtes fortement exhortés d'assister, afin d'inviter le Seigneur à présider à l'exercice de vos droits de citoyens et à le faire tourner au bien du pays.

Mais pour résister à la tentation, il faut joindre la prière à la vigilance : *Veillez et priez pour ne point succomber à la tentation*, disait Notre Seigneur. Dans les familles vraiment chrétiennes, on se fait un devoir de réciter ensemble tous les soirs le chapelet, on assiste à la messe chaque matin quand la chose est possible, on se rend aux prières de l'après-midi qui ont lieu dans chaque église à certains jours de la semaine, on assiste plus fidèlement à l'office des Vêpres,